Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire
—
Motion Ralph Alexander Schmid M1017.12
Renforcement des études de médecine à l'Université de Fribourg par un master

I. Résumé de la motion

Par motion déposée et développée le 14 novembre 2012, le député Ralph Alexander Schmid demande au Conseil d'Etat d'analyser sans tarder les moyens et les délais nécessaires à la réalisation d'un master en médecine humaine à l'Université de Fribourg et d'initier le processus y menant.

La Suisse manque de médecins, en particulier des généralistes, et elle est tributaire de l'afflux massif des praticiens étrangers. La légère augmentation du nombre des places d'études dans les facultés de médecine en Suisse ne suffit pas pour couvrir les besoins. L'Université de Fribourg offre depuis 2009 trois ans d'études en médecine humaine (bachelor) ; ensuite les étudiants doivent continuer au niveau master dans une des facultés de médecine suisse.

Le député Schmid considère que cette situation constitue une chance pour le développement d'un programme de master en médecine à l'Université de Fribourg, ceci avec le double avantage de renforcer son positionnement dans ce domaine et de contribuer à l'amélioration de la relève médicale. Le député propose d'examiner la possibilité d'offrir une formation spécifique pour la médecine de premier recours avec un accent particulier sur les aspects psychologiques, sociaux, juridiques et sociétaux qui sont peu présents dans les programmes actuels.

Il relève aussi les conséquences positives du développement de la formation clinique qui en résulterait pour le positionnement de l'HFR – qui deviendrait selon lui l'Hôpital universitaire fribourgeois – et pour le recrutement des médecins-cliniciens. Finalement, le manque de médecins généralistes dans le canton en serait également réduit.

II. Réponse du Conseil d'Etat

La problématique du manque de médecins en général et de médecins généralistes ou de premier recours en particulier a fait l'objet de plusieurs études au niveau fédéral et de nombreux instances et groupes de travail travaillent actuellement sur les différents aspects du problème. Selon le rapport de septembre 2011 par lequel le Conseil fédéral répondait à la motion de la conseillère nationale Jacqueline Fehr «Stratégie pour lutter contre la pénurie de médecins et encourager la médecine de premier recours», une augmentation du nombre annuel de diplômes en médecine de 800 actuels à entre 1200 et 1300 serait nécessaire. Dans cette perspective, les facultés de médecine ont été invitées à formuler des propositions pour augmenter leurs capacités de formation. Des projets de

création de nouvelles offres d'études ont également vu le jour, tel que le projet de master en cours d'élaboration au Tessin.

Parallèlement, il a fallu se rendre à l'évidence que le problème ne peut pas être résolu par les seules mesures quantitatives, car celles-ci ne garantissent pas la couverture des besoins dans les spécialisations particulièrement touchées par le manque de relève telles que la médecine générale. L'organisation actuelle du système de santé favorise la formation de spécialistes. L'image du médecin généraliste a perdu de sa valeur, ce qui s'explique à la fois par la difficulté à trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie privée et par un niveau de rémunération inférieur à celui de la plupart des spécialistes. Or, le besoin de médecins formés à une vision globale du patient existe aussi dans le milieu hospitalier et il existe à l'étranger des modèles dont il serait possible de s'inspirer pour rendre cette orientation plus attractive.

Ainsi, l'autre axe de réflexion en cours porte sur des modifications à apporter à l'ensemble du système, ceci en collaboration entre les autorités de formation et les autorités sanitaires, d'une part, et entre les cantons et la Confédération, d'autre part. Des propositions soumises à discussion vont de la plus grande implication des hôpitaux non-universitaires dans la formation et de la mise sur pied des masters orientés vers la médecine de premier recours à une nouvelle répartition des tâches et des compétences entre les différentes professions de la santé.

Le Conseil d'Etat comprend et partage l'analyse de la situation présentée par le député Schmid, ainsi que son souci d'assurer une relève médicale suffisante et correspondant aux besoins pour la Suisse et pour le canton de Fribourg. La décision de créer la 3e année d'études en médecine humaine à l'Université de Fribourg en collaboration avec l'HFR et, ensuite, celle d'augmenter la capacité de 80 à 96 places ont été prises en tenant compte, entre autres, de cette préoccupation.

D'autres arguments évoqués par le député Schmid ont trait au renforcement de la formation médicale fribourgeoise, au meilleur positionnement de l'HFR dans le système hospitalier suisse et à l'accroissement de son attractivité en tant qu'employeur. La mise en place de la 3e année d'études en médecine humaine a déjà apporté des améliorations dans ces domaines. Le fait qu'avec le bachelor en sciences médicales, l'Université de Fribourg décerne désormais un diplôme de médecine lui confère une toute nouvelle place sur l'échiquier de la formation médicale. Pour l'HFR aussi, l'importante participation à la formation clinique et les collaborations avec les professeurs fraîchement engagés à l'Université ouvrent de nouvelles perspectives pour les médecins cadres et pour l'engagement de la relève médicale.

La mise en place d'un master aurait sans aucun doute des effets beaucoup plus importants et le Conseil d'Etat mesure l'intérêt qu'un tel projet pourrait avoir pour l'Université, l'HFR, le RFSM et le système sanitaire fribourgeois. La réflexion menée au niveau national sur la meilleure intégration des hôpitaux non-universitaires dans la formation et sur la possibilité d'offrir des masters en médecine avec des orientations particulières incite naturellement à initier la même réflexion au niveau cantonal.

Le Conseil d'Etat est donc prêt à lancer une analyse concernant la création d'un master en médecine humaine à Fribourg. Cette analyse devrait porter, d'une part, sur les possibilités des institutions fribourgeoises de réaliser un tel mandat de formation et de recherche et sur les ressources nécessaires à son accomplissement et, d'autre part, sur les modifications de la législation fédérale sans lesquelles il ne serait pas possible d'offrir une formation centrée sur la médecine de premier recours. Les modèles d'une telle formation devront aussi être étudiés et évalués. Il y faudra

également tenir compte du fait que la situation des ressources humaines du Département de médecine de l'Université et de l'HFR est tendue, que l'introduction de la 3e année de médecine est encore en phase de consolidation et qu'elle a entraîné un grave manque de locaux à la Faculté des sciences, manque qui ne devrait être que partiellement résolu par le projet de construction temporaire qui sera prochainement soumis pour décision au Grand Conseil.

Pour toutes ces raisons, l'analyse à mener sera complexe et nécessitera des travaux importants. Il importe de relever que pour le cas où l'analyse concluait à l'opportunité de la mise en place d'un master, il ne serait pas possible de toute manière de proposer au Grand Conseil un projet de décret portant sur ce projet d'ici une année.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous propose de rejeter la motion. En même temps, il s'engage à lancer une étude de faisabilité concernant la mise en place à Fribourg d'un master en médecine humaine orienté vers la médecine du premier recours.

16 avril 2013